



Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

Session du 02 mars 2021

Délibération n°2021-003

Approbation du programme d'actions 2021

- VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire
- VU l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire
- VU le code de l'environnement et notamment les articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°214/2020 du 26 octobre 2020, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuvé le 10 octobre 2014

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de programme d'actions 2021

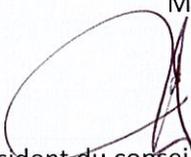
Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le programme d'actions 2021 du Parc naturel marin du golfe du Lion, sans modification.

Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 02 mars 2021

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.


Michel MOLY
Président du conseil de gestion



Programme d'actions 2021

Sommaire

Préambule	5
Plan de relance et maison du Parc	7
Axe stratégique 1	8
Progresser dans la protection des espèces et habitats	
Axe stratégique 2	12
Protéger et valoriser le patrimoine culturel maritime	
Axe stratégique 3	14
Réduire les pollutions et améliorer la qualité du milieu	
Axe stratégique 4	17
Accompagner le territoire sur les enjeux de gestion et de développement durable de l'espace littoral et marin	
Annexes	25
Site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »	

Préambule

Le Parc naturel marin du golfe du Lion entre dans la 7ème année de mise en œuvre de son plan de gestion. Dans le cadre de son déploiement, le programme d'actions est construit à partir de projets pluriannuels déjà engagés, ainsi que de nouveaux projets. Ces projets sont composés d'actions annuelles ou récurrentes. Comme en 2020, l'année 2021 risque d'être marquée par la limitation et/ou la perturbation du bon déroulement des projets du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et aux restrictions qu'elle est susceptible d'engendrer.

1. Présentation du budget alloué et de l'effectif

Le budget prévisionnel demandé pour 2021 a été augmenté par rapport aux années précédentes en raison d'un besoin important en investissement pour d'une part l'installation des dispositifs de mouillages sur la ZMEL du Parc existante et d'autre part pour la création et la mise en place d'un espace de sensibilisation dans le Biodiversarium de l'Observatoire océanologique de Banyuls sur Mer. Ainsi le budget demandé se situe à hauteur de 1 400 000€ (hors masse salariale). La dotation ventilée en trois enveloppes (investissement, fonctionnement et intervention) qui a été attribuée au Parc est de 1 305 866 €. Le plan d'actions 2021 est donc décliné à partir de cette dotation budgétaire et des ajustements auront lieu en cours d'année selon l'avancée des projets. L'effectif de l'équipe devrait être stabilisé en 2021 sans mouvement de personnels pour les postes sous plafond. Il est prévu de renouveler le poste d'animation du projet de Pescomed débuté en 2019, toujours via une convention avec le WWF, et ce pour une durée de 1 an.

Il est prévu de renforcer l'équipe par trois ESC (engagé(e) service civique). Comme les années précédentes, un ESC sera affecté au suivi des mammifères marins et à l'embarquement avec les opérateurs de whale-watching. Le second poursuivra le travail engagé en 2020 sur le suivi des usages et de la fréquentation notamment sur la ZMEL gérée par le Parc. Un troisième est prévu en appui de la chargée de mission communication pour les 10 ans du Parc et l'accueil de l'exposition canyons. Afin de renforcer le service Opérations dans ces missions de terrain, il est envisagé de prendre un deuxième réserviste dont les principales missions seront de participer aux études et suivis, à la sensibilisation et d'une façon globale à l'entretien du matériel. Enfin, pour nous accompagner dans le travail concernant la mise en place des zones de protection forte à l'échelle du Parc, il est envisagé de recruter un CDD dans le cadre d'une convention de partenariat scientifique avec le CRIOBE afin de nous aider à la mise en place de la méthodologie, l'analyse, les traitements et la mise en forme des données et des documents de travail pour la concertation à venir dans le cadre du GT ZPF.

2. La programmation des ressources par axe stratégique

La stratégie d'actions se décline chaque année en projets, regroupés par axe pour caractériser les lignes directrices dans lesquelles le Parc s'engage de manière prioritaire, pour mettre en œuvre son plan de gestion. Depuis 2020, 4 axes ont été identifiés afin de répondre plus directement aux besoins de progrès sur la protection, la réduction des menaces et l'accompagnement des acteurs vers une gestion durable des ressources.

Pour chaque axe sont synthétisés les montants financiers prévisionnels globalisés des actions et le temps de personnel dédié. Le temps en personnel n'est pas distingué entre chargés de missions et agents de terrain mais peut varier de manière importante selon le type d'action et de son choix de mise en œuvre.



Sterna caugek

Plan de relance et maison du Parc

Plan de relance

Les huit parcs naturels marins, grâce à leur ancrage territorial, ont pu faire remonter des projets retenus dans l'enveloppe négociée par l'OFB sur le plan de relance. Le Parc a pu obtenir un budget d'un million d'euros dédié à des actions à maturité pour un engagement en 2021 ou 2022. Il permettra de soutenir les actions suivantes :

- Soutien à l'intégration des objectifs environnementaux de la future maison du Parc (400 k€)
- Soutien à des investissements nécessaires à la certification port propre (150 k€)
- Zone de mouillage et d'équipement léger – installation d'une trentaine de bouées supplémentaires (180 k€)
- Soutien aux activités maritimes via un appel à projets sur des investissements en faveur d'un développement durable (150 k€)
- Soutien à la réalisation d'une étude sur le requin peau bleue en partenariat avec l'université de Perpignan (CRIOBE)

Maison du Parc

La commune d'Argelès-sur-Mer s'est engagée à accueillir à proximité du port le futur bâtiment d'accueil de l'équipe du Parc. Son implantation précise sera dictée par le résultat de la concertation sur la requalification du port que conduit actuellement la municipalité. Il réunira les bureaux et les locaux techniques dans le même lieu. Compte-tenu de l'emplacement proposé, un espace d'accueil du public est envisagé dont la configuration et le fonctionnement restent à définir.

En termes de calendrier il reste à finaliser le programme et contractualiser le projet de construction entre la commune et l'OFB. L'opération serait lancée à la fin du premier semestre pour une réception des locaux début 2023.

Le plan de relance permettra de viser des cibles environnementales (énergie, eau, écomatériaux...) ambitieuses. Cette donation exceptionnelle sera versée par l'Office français de la biodiversité à la commune, maîtrise d'ouvrage des travaux de construction.

Axe stratégique 1

Progresser dans la protection des habitats et des espèces

Tout comme en milieu terrestre, la biodiversité marine est menacée et l'état de santé de ses habitats est globalement inquiétant. Néanmoins, la capacité des milieux marins à se rétablir dès lors que progresse la protection est démontrée et, s'il faut le rappeler, c'est le rôle fondamental d'une aire marine protégée. Beaucoup d'efforts cependant restent

à consacrer à la connaissance, indispensable pour orienter et évaluer l'efficacité des mesures de gestion. Agir sur la réduction des pressions diverses passera d'une part par le dialogue et l'exposé des enjeux auprès des acteurs et d'autre part sur la mobilisation du grand public par des actions pédagogiques et de communication adaptées.

€	296 000		1 100 jours
	21 %		36 %



■ Projet - Déploiement d'un programme stratégique pour l'étude et le suivi de la mégafaune

Le suivi des populations de cétacés a été lancé en 2018 sur l'ensemble du Parc. Depuis 2019, sa mise en œuvre n'est que partielle (la partie la plus au large ne pouvant être prospectée) et sera poursuivie en 2021. Deux campagnes seront organisées, a minima dans la zone des 20 milles (selon les possibilités d'affrètement de navire), pour collecter les données en mer au printemps et à l'automne/hiver. Ces campagnes permettent également de capitaliser des connaissances sur les autres compartiments de la mégafaune marine (oiseaux, tortues, grands poissons pélagiques), les activités anthropiques et les macrodéchets. En complément, des sorties mensuelles d'observations protocolées et de photo-identification avec les moyens du Parc seront menées cette année.

Tout comme en 2019 et 2020, avec l'appui d'une ESC, ce suivi sera complété par des embarquements avec les professionnels de la découverte du milieu marin afin de poursuivre le travail de photo-identification et de catalogage

des Grand dauphins. Ces embarquements sont aussi une occasion privilégiée de sensibiliser le public aux richesses naturelles et aux actions du Parc.

Les réflexions et discussions avec le CRILOBE pour élaborer un programme d'acquisitions de connaissances sur l'utilisation du territoire du Parc par le requin peau bleue seront poursuivies. Ce futur programme bénéficiera d'un financement du plan de relance à hauteur de 140 000 €.



Raie mobula

■ Projet 2 - Évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire



L'évaluation de l'état de conservation des trois habitats côtiers que sont l'herbier de posidonie, le coralligène et la roche infralittorale, ainsi que de l'habitat profond formé par les récifs de coraux, répond aux attentes des deux directives européennes : la Directive Habitat Faune Flore et la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin. L'actualisation de la cartographie et l'évaluation de l'état des herbiers de posidonie de la côte Vermeille seront disponibles courant 2021. Les agents du Parc mettront en œuvre la méthode de l'EBQI (Ecosystem based quality index) afin d'évaluer l'état écologique de la roche infralittorale et du coralligène.

Le Parc sera également le site pilote d'une étude de

recherche et développement en collaboration avec CREOCEAN, PlanBlue, Sens of Life, GEOLAB et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, pour l'expérimentation d'outils innovants de suivi testés sur le coralligène et l'herbier de posidonie. La détection et le suivi des espèces non-indigènes pouvant altérer la biodiversité seront poursuivis, notamment au travers d'une station de détection par ADN environnemental.

Enfin, les réflexions relatives au développement des indicateurs du tableau de bord seront poursuivies, en particulier, grâce au partenariat avec le LECOB sur les récifs de coraux profonds.

■ Projet 3 - Suivis des espèces réglementées

Au vu du déclin de leurs populations, le mérou, le corb et le corail rouge font partie des espèces marines pour lesquelles il a été nécessaire de réglementer la pêche. Des suivis de leur état de conservation ont été initiés afin d'évaluer l'effet de la mise en place de ces réglementations, dans l'optique de leur renouvellement. Des comptages visuels de mérous et de corbs sont réalisés chaque année en plongée sous-marine sur 4 sites. Ils ont été complétés par un suivi opéré par acoustique passive qui présente l'avantage d'accéder à la fonctionnalité des sites pour leur reproduction et sur lesquels l'impact potentiel du bruit a été mesuré et dont les résultats seront connus courant 2021.

La mise en place d'une veille écologique annuelle des populations de corail rouge est en cours d'élaboration avec le LECOB et la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls.



Corail rouge

■ Projet 4 - Amélioration des connaissances et caractérisation des faciès morphologiques et sédimentaires des têtes de canyons du Parc

La connaissance de la morphologie et de la lithologie des fonds marins (sols et sous-sols) est un principe de base indispensable à tous les usagers du domaine maritime, et à toutes les études à vocation environnementale, scientifique ou industrielle. Les têtes de canyons et l'interfluve entre les canyons de Bourcart et de Lacaze-Duthiers se situent dans une zone où peu de travaux ont été menés, mais dans laquelle l'existence d'habitats remarquables et à très fort enjeux écologiques n'est pas à exclure. Des faciès morphologiques et sédimentaires spécifiques sont localisés à proximité des têtes de canyons du Parc (zones de dunes, de sables indurés, de pockmarks et de protubérances circulaires indéterminées), confirmant l'intérêt écologique et fonctionnel de ces zones au large.

Devant le manque de données, et la complexité d'acquérir des données dans ces zones, le projet sera découpé en 2 phases : l'année 2021 permettra de finaliser les partenariats

et le montage de dossier (administratif et financier), puis, dès 2022, la phase de prospection et d'analyse. A terme, le projet permettra d'acquérir les connaissances sur ces zones afin d'y caractériser les structures morphologiques et sédimentaires spécifiques, d'évaluer la valeur écologique des habitats de ces zones et de déterminer les mesures nécessaires à leur préservation.



Mise à l'eau par la COMEX pour l'exploration profonde.

■ Projet 5 - Déploiement du cadre de gestion des mouillages écologiques

Conformément à l'orientation de gestion du Parc de favoriser des pratiques nautiques respectueuses de l'environnement marin, la gestion et la maintenance en direct des 14 dispositifs d'amarrage du site Natura 2000 dans le périmètre du Parc permet de protéger les habitats, en particulier les herbiers de Posidonie, mais également de renforcer la collaboration engagée avec les usagers de la mer. Les procédures administratives pour la mise en place de 39 bouées complémentaires principalement destinées à la plaisance dans la zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) du Parc seront engagées cette année. L'équipe du Parc suivra l'évolution des procédures et engagera la

rédaction et la publication du marché public pour les travaux ainsi que pour la maintenance des dispositifs d'amarrage complémentaires et existants. Ce projet de mise en place de bouées complémentaires fera l'objet d'un financement par le Plan de relance que le Parc a obtenu à hauteur de 180 000 € (investissement). En parallèle, la communication et la sensibilisation des acteurs sera poursuivie. L'accent sera mis sur la sensibilisation des plaisanciers quant à la réglementation liée à l'interdiction d'ancrage dans la ZMEL. Une réflexion sur des outils de communication ciblés sera aussi initiée.

marha
marine habitats

■ Projet 6 - Co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »

Le site Natura 2000 « FR9101493 - Embouchure du Tech et grau de la Massane » s'étend majoritairement sur la commune d'Argelès-sur-Mer. Il est constitué d'une partie continentale (32 %) et d'une partie maritime (68 %) située dans le Parc. Le Parc naturel marin du golfe du Lion est opérateur du site : son plan de gestion vaut donc document d'objectifs et son conseil de gestion endosse la fonction de comité de pilotage. Fin 2018 un contrat de coopération a été signé avec la commune d'Argelès-sur-Mer pour mettre en œuvre une co-gestion de la partie terrestre du site Natura 2000. L'année 2019 a été consacrée à l'élaboration d'un plan d'actions, 2020 et 2021 sont dédiées à la mise en œuvre opérationnelle de ces actions tournées vers des acquisitions de connaissances complémentaires, la sauvegarde et la restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire, l'entretien et la surveillance du site ainsi que l'information et la sensibilisation des acteurs du

territoire et du grand public. La convention de coopération arrivant à son terme fin 2021, cette année sera également consacrée à la construction de la suite et d'une pérennisation de cette co-gestion.



Installation des ganivelles à la plage de la Marenda.

■ Projet 7 - Conception et mise en œuvre d'un plan de contrôle en collaboration avec les services de l'État et les gestionnaires de sites

En 2020, le Parc marin a mis en œuvre son troisième plan de surveillance et de contrôle dans la continuité des 2 précédents.

En 2021, les missions de surveillance et de contrôle seront menées sur l'ensemble du territoire dans la limite de nos autorisations de navigation. Cependant, en fonction des enjeux identifiés depuis deux ans, les efforts seront particulièrement concentrés dans certaines zones et certains domaines comme la pêche des espèces d'intérêt patrimonial ou bénéficiant d'une réglementation spécifique dans le Parc, ou bien encore le marquage de la caudale pour les espèces concernées. Dans le cadre de la gestion du site mixte Natura2000 « Embouchure du Tech et grau

de la Massane », des missions de surveillance continueront d'être effectuées en coopération avec les services de la mairie d'Argelès-sur-Mer, co-gestionnaire du site. De plus, les agents du Parc effectueront des contrôles d'autorisation de réalisation de travaux en collaboration avec les agents de la DREAL et de la DDTM ; l'effort sera particulièrement mis sur les dossiers qui ont engendré un avis du conseil de gestion. Enfin, une vigilance particulière sera exercée sur le respect des règles de navigation par l'ensemble des usagers dans le périmètre du Parc. En 2021, l'objectif sera d'accroître notre collaboration avec les services de surveillance et contrôle spécialisés dans le milieu marin mais aussi, de travailler avec nos collègues de l'OFB spécialisés dans les milieux aquatiques d'eau douce et la biodiversité terrestre.

■ Projet 8 - Poursuite des travaux relatifs à la mise en œuvre de zones de protection forte

Pour répondre aux enjeux sous-jacents au renforcement de la protection pour le territoire et dans un cadre national, le conseil de gestion du parc a décidé d'être au cœur du dispositif en actant la création d'un groupe de travail dédié en juin 2019. L'objectif de ce GT est de délimiter les zones à enjeux et de définir le ou les outils de gestion et de protection les mieux adaptés pour tendre vers de la protection forte. Cette première année de mandat a été consacrée au recensement des données relatives aux usages présents dans le Parc pouvant se superposer au diagnostic écologique réalisé sur le territoire.

En 2021, le Parc travaillera avec le CRNS sur un projet de convention, afin de l'appuyer sur la partie méthodologique. Les résultats des analyses (carte des enjeux écologiques, cartes de pression et d'impact activités par activités et

combinés, cartes d'incertitude, scénarios de zonage) permettront d'alimenter les consultations et les dialogues entre les différents acteurs du Parc et au sein des groupes de travail, durant le processus de concertation pour la mise en place des ZPF.

La réflexion du GT et plus largement des acteurs du territoire sur le sujet sera nourrie par différents supports de communication et notamment des fiches techniques et l'organisation de webinars qui aborderont, entre autres, les éléments de biodiversité à protéger, les bénéfices socio-économiques, les outils de protection existants, etc. Ces éléments participeront à la réflexion engagée par le Département des Pyrénées-Orientales sur le projet d'extension de la Réserve naturelle de Cerbère-Banyuls et sa coanimation prévue avec le Parc.

marha
marine habitats

■ Projet 9 - Suivi des populations d'oursins *Paracentrotus lividus* dans le Parc

Les populations d'oursins jouent un rôle clef dans le fonctionnement des communautés benthiques. Ils peuvent par exemple contrôler la distribution, la biomasse et la production de macrophytes. Ils sont aussi la source de nourriture de certaines espèces de poissons comme la daurade.

La pêche est réglementée dans les eaux du Parc depuis mars 2015 par la préfecture de région PACA suite à délibération du conseil de gestion en 2014. Les populations d'oursins comestibles ont fait l'objet d'un suivi sur le périmètre du Parc depuis 2013, et le dernier suivi a été réalisé en 2018.

Le suivi des populations d'oursins sera réalisé en 2021 en plongée sous-marine sur 9 sites par la méthode des quadrats associée à celle des transects afin de relever le nombre et la taille des oursins. Les données seront analysées et comparées à celles des années précédentes et restituées

dans un rapport afin d'évaluer l'évolution du stock d'oursin et de donner une situation de référence compte tenu de la réouverture des débats sur une dérogation de la pêche professionnelle en scaphandre autonome.



Installation des ganivelles à la plage de la Marenda.

Axe stratégique 2

Protéger et valoriser le patrimoine culturel maritime

Le Parc détient une richesse culturelle liée à son histoire maritime de l'antiquité à nos jours. De nombreuses associations s'impliquent et font vivre ce patrimoine commun, particulièrement dans la pratique de l'art de la navigation à la voile latine, qui fait le lien entre le passé et le présent. Le Parc doit se saisir de ce sujet comme une occasion

unique de rétablir le lien entre une société déconnectée de ses relations directes de subsistance à cet environnement, devenu un simple support de loisir, avec les enjeux majeurs de conservation de la mer et des océans.

€	20 900		230 jours
	2 %		7 %



■ Projet 1 - Exposition photos sur le bateau de charge romain Port-Vendres 1

Un bateau romain de la fin du IV^{ème} siècle avait été sorti de l'eau en 1974, à Port-Vendres. Pour que ce témoignage archéologique ne passe pas dans l'oubli, le Parc a produit en 2017, avec l'appui scientifique du DRASSM, un film « L'extraordinaire histoire du bateau de charge romain Port-Vendres 1 » visualisable et libre d'accès sur le web et sur le site du Parc. Il est aussi disponible sous d'autres formats sur demande. Ce projet d'exposition est un retour en arrière dans l'histoire de ce bateau romain. Il présentera des photos inédites issues pour la plupart des archives du DRASSM, des premières photos sous-marines réalisées, à la découverte de l'épave sous 6m de fond dans l'anse Gerbal.

Le but de cette exposition est de porter un autre regard, sur la découverte de ce vieux navire de plus de 1500 ans. Cette approche archéologique, est destinée à garder présente, dans la mémoire collective de notre territoire, l'histoire de ce navire que le temps a bien voulu préserver de façon exceptionnelle, et qu'il nous a confié. A nous, de continuer à le faire vivre, en attendant que ce bateau romain puisse être vu, un jour, par le grand public. L'exposition sera itinérante et débutera à Paulilles pour les journées du Patrimoine. Elle pourrait se poursuivre à la Casa de l'Albère à Argelès-sur-Mer, en 2022.

■ Projet 2 - Collecte et valorisation de la « mémoire de la mer »

Le Parc naturel marin travaille depuis plusieurs années à collecter la mémoire d'anciens pêcheurs et gens de mer. Ces anciens sont riches de leurs savoir-faire et connaissent de nombreuses pratiques presque oubliées. Ils sont aussi les garants d'une mémoire collective à préserver. Le but de ce projet est la valorisation du patrimoine immatériel maritime inhérent à ce territoire, qu'il se réfère aux savoirs et savoir-faire liés aux métiers de la mer, à l'observation de la nature, ou encore à l'évolution de certaines coutumes et

traditions locales. Cette collecte représente aujourd'hui de nombreuses heures d'interviews, des documents et photos scannés, des recettes collectées. Ces données constituent déjà une base d'archives du patrimoine immatériel du Parc. La retranscription de ce matériau est en cours et doit aboutir à la sortie d'un livre « Mémoire et Cuisine de Pêcheurs et gens de mer » autour du mois de juin 2021, où une vingtaine de témoignages seront mis en valeur.

■ Projet 3 - Organisation de « converses de taverne »

Depuis 2017 le Parc organise, avec la collaboration du Musée de la Pêche de Palamós, des cafés débats de la mer, ou « Converses de Taverne », qui s'inscrivent et complètent le projet, plus large, de collecte de la mémoire de la mer. Ces Converses ont la particularité de collecter et de transmettre conjointement. Le Musée de la pêche de Palamós, référent dans le domaine, organise des Converses de Taverne depuis 20 ans, dans un but ethnologique de recherche et

de constitution d'archives de la mer. C'est également le but poursuivi par le Parc. Ces réunions sont ouvertes au public et filmées. Six converses ont déjà eu lieu autour de la pêche, la salaison du poisson, la cuisine des pêcheurs, les activités portuaires, ou encore le port et le travail des femmes. En 2020 deux Converses ont dû être annulées pour raisons sanitaires. En 2021, deux nouvelles converses sont prévues si le contexte sanitaire le permet.

■ Projet 4 - Suivi et veille sur les démarches de mise en valeur du patrimoine culturel maritime

Le Parc poursuit sa veille sur les démarches de valorisation du patrimoine culturel maritime en 2021. De nombreux événements culturels prévus en 2020, auxquels le Parc devait participer, comme Escale à Sète, Escale à Port-Vendres, ou le forum des musées maritimes de méditerranée, ont été annulés. En 2021, le Parc poursuivra, malgré le contexte sanitaire compliqué, son implication. Le travail s'est organisé de façon dématérialisée, et les réunions de travail sont virtuelles, par visioconférence. Un dossier important de candidature, pour la reconnaissance internationale de l'art de la navigation à la voile latine est en cours, auquel le Parc participe activement avec quatre autres pays : l'Espagne, l'Italie, la Slovénie et la Croatie, qui sera le porteur de projet. L'art de la navigation à la voile latine est inscrit au patrimoine immatériel de France depuis plus de deux ans. Ce projet

visait la reconnaissance de la navigation sous voile latine, au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Parc reste impliqué dans les réseaux nationaux et internationaux : réseau international d'Associations des Musées Maritimes de Méditerranée qu'il a intégré en 2019 et grâce auquel il a pu mettre en place les converses de taverne ; réseau français CPM : culture et patrimoine maritime méditerranéen, auquel il participe activement avec une exposition prévue lors d'Escale à Sète 2022. Il soutient la valorisation de la goélette Miquel Caldentey qui est arrivée dans nos eaux, à Port-Vendres en 2020. Le Parc restera attentif à toute autre démarche visant la visibilité et la valorisation d'un patrimoine vivant, local, national et transfrontalier.

Axe stratégique 3

Réduire les pollutions et améliorer la qualité du milieu

Les océans sont les réceptacles finaux de toute l'activité terrestre, aussi bien par les fleuves, par l'aménagement du littoral, que par l'atmosphère, sans ignorer les pollutions, y compris acoustiques et perturbations générées par le transport maritime et plus globalement par les activités nautiques. L'adaptation aux effets du changement

climatique qui s'ajoutent à ces atteintes impose de travailler sur les sources d'impacts. Il faut être capable de mesurer et caractériser ces pollutions pour s'engager dans des actions de réduction et de sensibilisation, comme de contribuer à l'évolution des politiques publiques. Ces efforts doivent permettre d'améliorer la résilience des écosystèmes.

€	62 000	♂ ♀	350 jours
	2 %		11 %

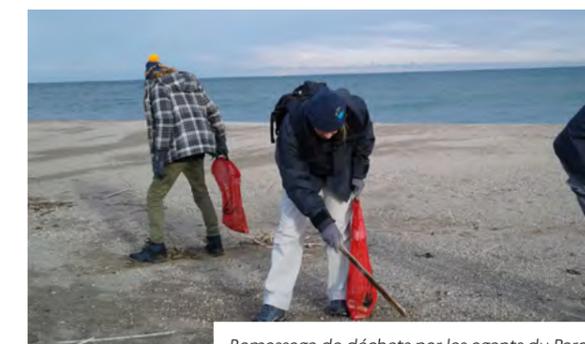
■ Projet 1 - Evaluation et actions de réduction des déchets dans le Parc

Les différents suivis des déchets (macro-déchets sur les plages, en surface et dans les engins de pêche, microplastiques sur les plages) engagés depuis plusieurs années se poursuivront en 2021. Il s'agit en effet de suivis à long terme pour évaluer l'évolution de cette pollution dans le Parc. Ils permettront aussi d'évaluer l'efficacité de mesures telles que l'interdiction au niveau national de certains déchets (sac plastique à usage unique, coton-tige, etc.) ou d'actions plus locales relatives à la lutte contre la pollution plastique.

Si les conditions sanitaires le permettent, des actions de sensibilisation du grand public seront à nouveau mises en place lors des différentes manifestations sur le territoire (fête de la nature, campagne éco-gestes, etc.). La sensibilisation prendra différentes formes comme le contact direct avec le public lors des différentes animations, des conférences ou via le site Facebook du Parc. Le travail en partenariat avec les communes devrait aussi s'intensifier, avec deux communes (Canet en Roussillon et Port-Vendres) souhaitant s'investir au côté du Parc pour amplifier leurs actions de sensibilisation.

Outre ces actions historiques, de nouvelles actions de réduction des déchets seront lancées en 2021, comme

l'appui à la démarche "bacs de tempête". Cette initiative, née sur notre territoire à Banyuls (commune et Observatoire océanologique) est un outil très intéressant pour la collecte participative des macro-déchets sur les plages et la sensibilisation du public. Enfin une réflexion sur la mise en place de filet de récupération aux exutoires des réseaux d'eaux pluviales sera amorcée en vue d'aboutir à des expérimentations concrètes en 2022.



Ramassage de déchets par les agents du Parc.

■ Projet 2 - Amélioration et expérimentation d'équipements pour le suivi de la qualité de l'eau

Le développement de la plateforme REMIMED sur la côte rocheuse par l'Observatoire Océanologique de Banyuls se poursuit, dans un contexte de crise sanitaire qui a généré des retards importants. Après la mise en place du câble

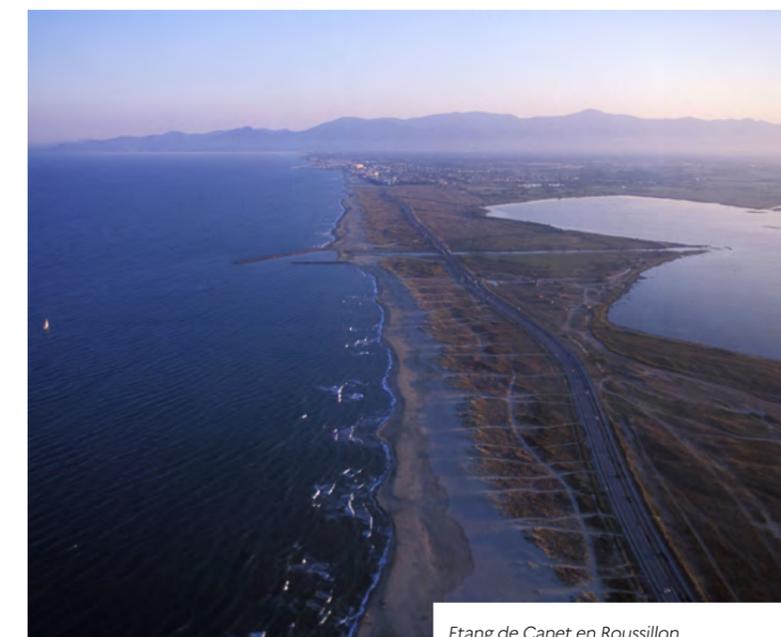
sous-marin et des différents capteurs, son raccordement à la station d'enregistrement à terre et l'accès aux premières données in situ et en temps réel de nombreux paramètres physico-chimiques de l'eau devrait être possible en 2021.

■ Projet 3 - Evaluation des flux de polluants en provenance de l'étang de Canet Saint-Nazaire

Les apports terrestres constituent une source de pollution importante du milieu marin. Si les apports de polluants par les cours d'eau sont évalués, ceux issus des lagunes sont méconnus.

Ce projet a pour objectif d'évaluer les flux de pollution sortant de l'étang de Canet (site du Conservatoire du Littoral). Suite aux tests de matériel d'enregistrement en continu (courant, paramètres physiques et chimiques de base) et à l'analyse des résultats de ces tests, la stratégie d'acquisition de données a pu être confortée et les mesures prévues lors des périodes clés ciblées (crues et épisodes de tramontane pour lesquels les exports d'eau vers la mer sont les plus importants) pourront être réalisées en 2021, si les conditions météorologiques et hydrologiques correspondantes sont lieu.

En parallèle, seront réalisées des prélèvements d'eau et des analyses des principaux macro- et micropolluants pertinents. Ce projet est une coopération avec le syndicat mixte du bassin versant du Réart.



Etang de Canet en Roussillon



■ Projet 4 - Accompagnement des ports dans la certification "Port Propre"

Les ports sont à l'interface terre-mer. De ce fait, ils sont le réceptacle d'une pollution générée par le bassin versant amont mais les activités qui s'y déroulent sont également à l'origine de pollutions (peintures antisalissures, hydrocarbures, etc.). Le plan de gestion du Parc prévoit une amélioration de la gestion environnementale portuaire et le nombre de ports ayant obtenu la certification a été retenu comme indicateur. Suite à la finalisation des études diagnostiques fin 2020, financées par le Parc, pour les ports volontaires (Banyuls-sur-Mer, Port-Vendres, Saint-Cyprien, Canet-en-Roussillon, Sainte-Marie-la-Mer), des travaux portuaires devront être entrepris pour répondre à l'ensemble des critères de la certification européenne (CWA 16-387). Dans le cadre du plan de relance, le Parc a décidé d'accompagner encore les ports et a obtenu un budget (150 000 € sur 2021 et 2022) afin de les aider à réaliser les travaux préconisés par les études diagnostiques en vue de concrétiser l'obtention de la certification.

les agents portuaires à la certification. Comme les deux années précédentes, le Parc participera à cette formation pour apporter aux agents portuaires des éléments de réflexion sur les aires marines protégées, leurs objectifs et les liens de leur métier avec la préservation du milieu marin.



Port de Saint-Cyprien

La démarche de certification s'appuie aussi sur l'UVPO qui dispose, depuis 2019, de la qualification pour former

■ Projet 5 - Déploiement d'un suivi et d'une gestion des déchets produits par les activités de pêche et impactant ces activités

Le suivi de l'impact des déchets sur l'activité de la pêche sera poursuivi en 2021 auprès d'un chalutier et d'un petit métier, même si pour ce dernier, la quantité de déchets récoltée reste très faible au vu des résultats des années précédentes. Cependant, il apporte des informations différentes sur la nature des déchets récupérés. Le Parc poursuivra ses interventions en plongée pour enlever les filets perdus et autres déchets volumineux (projet « RECUPNET »). L'information des acteurs susceptibles de nous signaler des engins de pêches perdus ou des gros déchets sera accentuée pour optimiser les enlèvements. Dans le cadre du projet Pescomed en partenariat avec le WWF (cf. projet 8 – Axe 4), une étude d'évaluation de la mise en place d'une filière de valorisation des filets usagers sera réalisée au

premier semestre 2021. Le contrat avec le prestataire a été signé fin 2020.



Déchets ramassés par les pêcheurs professionnels

■ Projet 6 - Evaluation de l'impact de la pollution portuaire sur le développement de juvéniles de poissons

Les ports, en tant que milieux abrités, sont des zones privilégiées pour le développement des juvéniles de certaines espèces de poissons. Des aménagements sont d'ailleurs réalisés pour favoriser leur implantation (Biohut). Cependant, la qualité des eaux portuaires peut être variable et dépendante de la pollution issue des activités nautiques mais aussi des apports des bassins versants. L'impact de cette qualité sur les juvéniles et leur viabilité future reste méconnu. L'objectif de ce projet est de coupler plusieurs approches pour évaluer l'impact anthropique sur les juvéniles. Tout d'abord les contaminants chimiques (métaux lourds) seront suivis par la méthode d'échantillonneur passif

séquentiel permettant un suivi sur plusieurs mois. L'arrivée et la colonisation de l'espace portuaire par les post-larves et leur transformation en juvéniles sera suivie au travers de comptages. Parallèlement, des mesures de certaines hormones seront réalisées afin d'évaluer les conséquences éventuelles de la contamination chimique sur les juvéniles et leur capacité à intégrer ensuite les populations naturelles pour participer efficacement au renouvellement. Cette action, mise en place en 2020 avec l'Université de Perpignan et l'Observatoire océanologique de Banyuls, sera réalisée courant 2021 pour des résultats en 2022.

Axe stratégique 4

Accompagner le territoire sur les enjeux de gestion et de développement durable de l'espace littoral et marin

Le territoire du Parc accueille de nombreuses activités, saisonnières pour celles liées à l'économie touristique et de loisir, permanente pour les activités extractives comme la pêche et demain industrielles avec les EMR. Le littoral est, lui, marqué par les équipements et les aménagements de lutte contre l'érosion et la submersion. La vocation du Parc est de

permettre l'expression d'activités économiques existantes ou nouvelles, tout en préservant les ressources, le paysage et plus largement la biodiversité. Comprendre et évaluer les impacts nécessite d'étudier pour innover, expérimenter, guider, former et sensibiliser.

€	1 000 000	 	1 400 jours
	73 %		45 %



■ Projet 1 – Démarche « Ambition Littoral »

Cette démarche met en place une séquence de travail collective et collaborative qui vise à accompagner toutes les parties prenantes du littoral sur un besoin de culture commune, pour construire une vision partagée, pluri-thématique et prospective du littoral. Pour ce faire, l'ensemble des partenaires de la démarche se mobilisent pour organiser des ateliers thématiques. Le Parc anime et met à disposition un moyen de partage d'informations ciblées et précises, accompagné d'une communication dédiée. Dans le cadre de cette démarche, il est possible d'envisager des formations ciblées, comme ce fut le cas avec la compétence GEMAPI en milieu littoral en 2019. Deux ateliers seront organisés en 2021. Tout d'abord un atelier participatif pour repenser l'aménagement du littoral d'Occitanie face au changement climatique (organiser avec la Région et la DREAL Occitanie), puis un atelier dédié aux retours d'expériences.

Une journée grand public autour des outils de sensibilisation, de perception du risque et de simulation des risques côtiers devrait être organisée (si les conditions sanitaires le permettent). De nombreux outils de communication vont également être proposés (outils de simulation 3D, webinaires, etc), accompagné dans cette tâche par un stagiaire de

Master 2 de l'Université de Perpignan. La démarche se terminera par un séminaire de restitution (prévu fin 2022). L'équipe se prépare également dès à présent aux suites à donner en montant un dossier de candidature à l'appel à projet de la Fondation de France (Projet « FabLitt »). Enfin, le Parc sera impliqué dans le référentiel technique « Gestion et aménagements du littoral » du projet Life Marha.



■ Projet 2 - Suivi du projet(s) d'éoliennes flottantes dans le Parc ou à l'échelle de la façade méditerranéenne

En 2020 la commission spécialisée de l'éolien flottant du conseil maritime de façade a validé la détermination des zones propices pour l'implantation de futures fermes commerciales d'éoliennes flottantes dans le golfe du Lion. Ces délimitations de zones, attendues par le ministère, permettront de préparer le prochain appel d'offres pour l'implantation des fermes commerciales dans le golfe du Lion (AO6). Le Parc est en relation avec les représentants de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP). Le Parc

sera impliqué dans l'élaboration du référentiel technique « Energie marines renouvelables » du projet Life Marha. 2021 verra aussi la mise en place du comité de suivi du projet EFGL. Le Parc aura un rôle dans ce comité de suivi au regard des engagements pris par le porteur de projet dans l'étude d'impacts. Le Parc poursuit son implication dans l'étude d'analyse initiale du réseau trophique de la ferme pilote d'éolienne flottante EFGL, via un partenariat avec le LECOB (Sorbonne Université).

■ Projet 3 - Animation du groupe de travail « pêches » du Parc

La consolidation du groupe de travail pêches a permis en 2020 de porter deux sujets au conseil de gestion du 5 novembre 2020, l'un relatif à l'analyse de risque pêche, et l'autre à la charte des concours. Sollicité à cette même occasion, le groupe de travail a été mandaté pour traiter en 2021 deux nouveaux sujets à enjeux :

- La réouverture des débats autour de la mise en place d'une dérogation à la pêche de l'oursin (*Paracentrotus lividus*) en scaphandre autonome pour les pêcheurs professionnels, suite à l'avis favorable du conseil de gestion par délibération n°2020-015. Le GT pêches travaillera à établir une analyse des opportunités et des contraintes/risques, éclairé par le retour expérience de la profession et à réfléchir sur des mesures d'encadrement le cas échéant. Ces réflexions seront également éclairées par les résultats des suivis

des populations réalisés par le Parc depuis 2014 et par les déclarations de captures. Une proposition consensuelle du GT pêche au conseil de gestion est attendue préalablement à la réouverture de la saison de pêche hivernale en 2021.

- Une réflexion autour de l'encadrement de la pêche de loisir, demande exprimée suite aux exigences portées aux manifestations de concours de pêche par le biais de la nouvelle charte. Différentes pistes pourront être explorées : la notion de « consommation familiale », la pêche de loisir ciblant le poulpe (compte tenu des restrictions déjà existantes pour le volet pêche professionnelle). Ces éléments seront discutés à la lumière des résultats concernant la thèse portée par le CEFREM sur le suivi de la pêche de loisir sur la côte sableuse du Parc.

■ Projet 4 - Valorisation des données pêches et pistes de gestion

Une importante base de données a pu être constituée par le biais de suivis sur la côte rocheuse et/ou sableuse des activités de pêche professionnelle et de loisir réalisés par l'Université de Perpignan Via Domitia.

Les analyses ont été menées successivement et encore peu d'analyses transversales aux deux activités et intégrées à l'échelle de tout le Parc ont pu être déployées.

2021 sera l'opportunité d'exploiter ces données de manière conjointe en proposant une spatialisation commune des usages extractifs, et en dégagant des éléments en appui à la gestion (zones de conflit, espèces communément



Vue aérienne entre terre et mer

pêchées, pistes de consolidation des indicateurs de suivi de la pêche de loisir).

■ Projet 5 - Crabe bleu, de la détection à la gestion

Impliqué jusqu'à présent dans la détection précoce, la communication, et la mobilisation des acteurs autour de l'arrivée de cette nouvelle espèce et des enjeux associés, le Parc se concentrera en 2021 sur la consolidation de tests

d'engins de pêche adaptés en partenariat avec l'initiative du CRPMEM et des professionnels de la pêche. Le Parc sera aussi mobilisé dans le cadre du plan d'action régional crabe bleu piloté par la DREAL.

■ Projet 6 - Valdora SL – Valorisation des dorades de l'étang de Salses Leucate et accompagnement du changement de pratique sur les graus

Lancé en 2020 dans le cadre du retrait définitif des barrages prévu par l'Etat sur les graus afin de rétablir la continuité écologique et de mettre un terme au braconnage en 2020, le Parc est partenaire de ce projet financé par l'Etat et piloté par le Cépralmar. Ce projet s'inscrit dans un processus de transition afin de permettre aux professionnels d'adapter leur activité de pêche notamment via une meilleure valorisation de leur capture. A l'image de ce qui a été testé sur la lagune de Thau, la valorisation des dorades en conservant vivantes ces captures pour décaler la vente est une alternative à évaluer par le biais de ce programme.

Si l'expérimentation n'a pas pu se réaliser comme prévu en 2020, l'année 2021 sera réservée aux tests grandeurs nature du dispositif sur Leucate et sur Le Barcarès, ainsi qu'à l'organisation d'un échange entre les professionnels du nord et du sud Occitanie.



■ Projet 7 - Exploration de solutions multi-enjeux autour de la signalisation des engins de pêche

Différents enjeux existent actuellement sur la signalisation des engins de pêche : enjeux sécuritaires pour la navigation, enjeux sécuritaires vis-à-vis des activités de plongée, enjeux économiques pour les pêcheurs par la perte ou la dégradation de leur matériel de pêche, enjeux autour des risques de pollution plastique et enfin enjeux de préservation de la ressource vis-à-vis d'activité de braconnage éventuel.

Le Parc souhaite se donner l'opportunité d'explorer des solutions pour rendre le plan d'eau plus sûr concernant

la signalisation des engins de pêche pour les pêcheurs eux-mêmes et les autres usagers, tout en envisageant des solutions qui puissent à la fois diminuer une éventuelle pollution en cas de perte, et qui soient adaptées au contexte climatique local (prise au vent) et aux besoins des professionnels.

Un stagiaire viendra appuyer ce travail exploratoire qui sera effectué en pleine collaboration avec les représentants de la pêche professionnelle.

■ Projet 8 - Gestion partagée de la petite pêche, projet PESCOMED WWF France / Parc

Le projet PESCOMED a été lancé en 2019 au Parc naturel marin du golfe du Lion et dans le Parc national des Calanques en partenariat avec le WWF. Les objectifs généraux sont communs aux deux Parcs et articulés autour de trois axes : la gestion partagée, la commercialisation et la valorisation des produits de la mer, ainsi que la communication.

En ce sens, en 2021, le Parc pilotera deux études, la première sur le recyclage des engins de pêche usagés et la seconde sur la commercialisation et la valorisation des espèces pêchées par la pêche artisanale. Deux bureaux d'études différents ont été commandités en 2020 afin de mener à bien ces missions. Les objectifs sont de développer, à partir des informations collectées et des travaux de concertation menés, des filières d'exploitation et de recyclage durable. Un appui à la communication positive sur le secteur de la pêche artisanale sera également déployé.



Pêcheur professionnel et agent du WWF/OFB

■ Projet 9 - Lancement et accompagnement de la nouvelle charte des concours de pêche de loisir

La nouvelle édition 2020 de la charte des concours de pêche a été votée en conseil de gestion et porte une ambition nouvelle pour améliorer les pratiques lors de ces manifestations. L'année 2021 sera destinée au lancement de cette nouvelle édition autour d'un événement dédié

à la signature des différents partenaires. Il sera aussi question de travailler à l'élaboration de nouveaux outils de communication appuyant la mise en œuvre opérationnelle des bonnes pratiques. Un stagiaire de 6 mois viendra appuyer ce travail.

■ Projet 10 - Pêche de loisir hors concours - sensibilisation des pratiquants et étude de pistes de gestion

Soulevé en GT pêches en 2019, il sera question cette année d'alimenter les réflexions autour de l'opportunité de se déclarer et de déclarer ses captures de pêche de loisir, grâce à la mutualisation d'une étude avec la DIRM Méditerranée et le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, déjà positionné sur cette action.

Cette étude devra apporter des éléments (plus-values et contraintes, conditions de mise en place, temps humains et

coûts, mesure d'encadrement...) pour aider le GT pêches et le Conseil de gestion à se positionner sur cette question. Un stagiaire de 6 mois viendra appuyer ce travail. Parallèlement, le kit du pêcheur responsable à destination des pêcheurs de loisir (guide PVC, réglotte et flyer) sera réédité pour permettre d'alimenter la campagne de sensibilisation estivale menée par LABELBEU sur le territoire du Parc. Celle-ci sera renforcée au niveau d'autres points relais sur le territoire.

■ Projet 11 - Les récifs artificiels : de la connectivité des populations à un réseau de gestion et d'information

Trois villages de récifs artificiels (RA) sont immergés dans le Parc. Depuis 2013 cette thématique est présente dans les programmes d'actions successifs : localisation, efficacité, gestion ou connectivité plus récemment. Le Parc est impliqué dans le projet « ICÔNE » (Impacts actuels et potentiels de la CONnectivité Écologique ajoutée par les récifs artificiels sur la biodiversité fixée de substrats durs du Golfe du Lion) en y apportant notamment un soutien humain, matériel et financier pour les travaux réalisés dans le Parc. Le besoin d'une mise en réseau des gestionnaires et acteurs pour évaluer l'efficacité des RA et repenser

l'aménagement ou non des zones de RA à l'échelle de la façade / Méditerranée est identifié depuis plusieurs années. Le Cépralmar assure le pilotage d'un projet de réseau des gestionnaires sur le bassin méditerranéen français. Le Parc y contribuera via le partage d'expertises et de données collectées sur les concessions implantées sur notre territoire mais également à travers une contribution à l'organisation d'un séminaire en 2021 (voire 2022 selon les conditions sanitaires) et également en finançant la réalisation d'une exposition pédagogique itinérante sur les RA du Parc et en Occitanie.

■ Projet 12 - Connaissance et sensibilisation des structures de loisirs du Parc

Un stage sur le suivi de la fréquentation des usages sur la côte rocheuse a été conduit en 2020. C'est dans cette lignée que le Parc va poursuivre en 2021, afin d'affiner sa connaissance des usages et pratiques de loisirs. Un travail sur la pérennisation et la standardisation d'un suivi sera lancé. En parallèle, le Parc sera intégré dans un marché inter-Parcs pour l'acquisition de données via des survols sur toute la bande littorale de son territoire. En plus de l'acquisition de connaissance, le Parc a fait le choix d'aller cette année à la rencontre directe de la centaine de structures de loisir recensées sur la côte. Cette campagne a trois objectifs principaux :

- Présenter le Parc et les projets en cours pouvant intéresser ces usagers ;
- Sensibiliser aux bonnes pratiques et rappeler la réglementation à ces acteurs qui sont des relais indispensables auprès des pratiquants ;
- Echanger sur les pistes de travail communes à amorcer et leurs besoins en supports de communication ou en formations.

■ Projet 13 - Participation aux démarches et réflexions sur l'éco-tourisme littoral et marin

Le tourisme et les activités de loisir au sens large dans les espaces naturels protégés constituent un sujet d'actualité et un véritable défi pour les gestionnaires. En Occitanie, le Comité régional du tourisme d'Occitanie a lancé un vaste programme d'offres touristiques en lien avec les destinations « nature » de son territoire, visant à valoriser les nombreux espaces naturels protégés, terrestres et maritimes.

En 2021, le Parc poursuivra son implication dans le réseau des Parcs d'Occitanie et sa réflexion sur les modalités de valorisation des offres éco-responsables sur son territoire, pour un tourisme durable au sein de son périmètre.

En parallèle, le Parc restera impliqué dans le groupe de travail national de l'OFB relatif aux modalités de soutien aux acteurs économiques de son territoire. La démarche relative à la mise en œuvre d'une charte "guide partenaire" du Parc sera plus spécifiquement abordée.

Des échanges avec les autres espaces naturels sont à prévoir, ainsi qu'avec certains organismes comme Medpan, qui développe des projets à l'échelle méditerranéenne sur les questions de tourisme bleu et durable.

■ Projet 14 - Déploiement des aires marines éducatives dans le Parc naturel marin du golfe du Lion

Le label « aire marine éducative » constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics scolaires du 3ème cycle. Il existe aujourd'hui 160 AME labellisées en métropole et en outre-mer. Le territoire du Parc compte deux AME en 2020, Port-Vendres (labellisée en 2020) et Canet-en-Roussillon qui entre dans sa première année et se prépare à l'obtention du label avec l'appui du Parc.

En 2021, le Parc retournera au contact des écoles afin de valoriser ces deux expériences et d'encourager d'autres établissements scolaires à s'engager dans la démarche et de contribuer ainsi à renforcer l'éducation à l'environnement et au milieu marin. Pour cela, le Parc échangera avec l'association Label bleu, la Réserve et le Biodiversarium qui accueillent ou sont en contact réguliers avec les établissements scolaires.



Découverte de l'aire marine éducative par les élèves de Canet.

■ Projet 15 - Contribution à la mise en oeuvre de la planification spatiale maritime en Méditerranée (projet européen MSPMED)

Dans le cadre du projet MSPMED (projet européen regroupant 5 autres pays méditerranéens), le Parc, aux côtés du pôle OFB de Brest, s'intéresse spécifiquement aux enjeux environnementaux dans le Golfe du Lion, dans la perspective de développement des activités en mer (plus particulièrement l'éolien offshore). Les travaux menés constitueront une synthèse des données existantes, résultats principaux, protocoles et méthodes d'analyses employées, ainsi qu'une description vulgarisée de la conversion des connaissances écologiques en indicateurs dans le cadre des politiques publiques. La priorité sera portée sur les cétacés, oiseaux marins et habitats profonds, sans exclure les autres composantes des écosystèmes (sélaciens, tortues, oiseaux migrateurs, ...) qui seront traités dans la mesure du temps disponible. Cette synthèse fournira en parallèle une grille de lecture aux autorités compétentes en termes de planification spatiale maritime en documentant une comparaison France/Espagne des données, analyses et

indicateurs relatifs aux enjeux écologiques méditerranéens. Un travail de spatialisation des informations collectées permettra d'offrir une vision globale de ces enjeux dans le Golfe du Lion (Barcelone-Marseille).

Enfin, ces travaux seront ponctués de plusieurs ateliers de travail techniques, impliquant des experts scientifiques et gestionnaires français et espagnols (trimestres 1 et 2). Ces ateliers permettront d'identifier les lacunes de connaissances et de cibler les suivis ou méthodologies à encourager pour y répondre efficacement. Un séminaire de restitution sera organisé à l'issue de ces ateliers (trimestre 3) et viendra alimenter le livrable final relatif à l'étude de cas "Enjeux écologiques dans le Golfe du Lion". Les partenaires français et espagnols co-organiseront un séminaire (trimestre 2) centré sur les enjeux de gestion transfrontaliers des cétacés.

■ Projet 16 - Organisation d'un appel à projets, suivi et valorisation des initiatives lauréates de l'appel à projets 2020

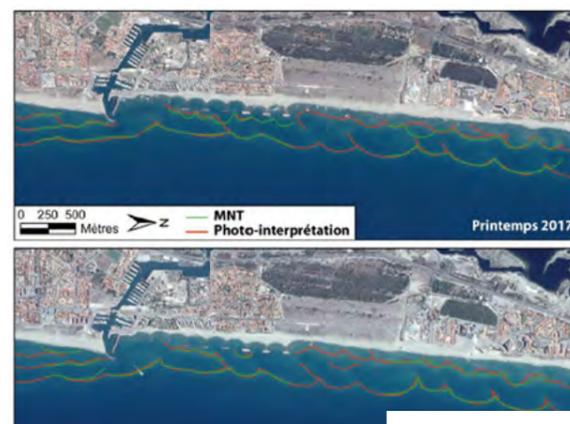
Le code de l'environnement prévoit que le conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité délègue au conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion la faculté de fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers visant à soutenir ou promouvoir certains types d'opérations en lien avec le plan de gestion. Compte tenu de la crise sanitaire et de son impact sur les activités économiques maritimes, il a été retenu, lors du dernier bureau de l'année 2020, d'axer en priorité l'appel à projets sur ce secteur. Ainsi, une part non négligeable de l'enveloppe budgétaire dédiée à cet appel à projet sera orientée sur les projets de développement durable des activités maritimes. De plus, dans le cadre du plan de relance, le Parc a obtenu un financement de 150

000€ pour abonder cette année sur cet appel à projet.

Conformément à la démarche de recherche de synergie des financeurs initiée en 2019, l'élaboration d'un cadre permettant de valoriser la convergence des soutiens publics au profit de l'environnement, de la connaissance et de la culture en lien avec la mer et le littoral sera également recherchée avec la Région et le Département des Pyrénées-Orientales. Globalement, que ce soit pour les 17 lauréats de l'appel à projets 2020 ou pour les candidatures qui bénéficieront des subventions du Parc en 2021, il sera recherché une plus grande exposition médiatique des actions retenues dans le cadre de ce dispositif.

■ Projet 17 - Test et validation des protocoles de suivi environnemental par satellite et de finalisation des indicateurs

Ce nouveau projet sera la suite du projet de recherche et développement porté par le Parc « SENVISAT » (étude de faisabilité d'un suivi environnemental par satellite). Ce dernier prévoyait de vérifier la faisabilité de la mise en oeuvre d'un suivi de plusieurs indicateurs littoraux par imagerie satellite. Les indicateurs identifiés au départ du projet de R&D (3 ans), ont pour certains montrés l'efficacité de l'outil satellitaire, pour d'autres, l'inefficacité ou le besoin de données complémentaires. Ce nouveau projet permettra dans un premier temps de stabiliser ou de finaliser les indicateurs pouvant utiliser l'outil satellite et dans un deuxième temps de mettre en place un set d'indicateurs fiables et robustes pour renseigner durablement le tableau de bord du Parc.



Barres d'avant-côte

■ Projet 18 - Pratiques de nettoyage de plages sur les 12 communes du périmètre du Parc : diagnostics et préconisations

Les plages sont le réceptacle des déchets anthropiques apportés par la mer et / ou laissés par le public fréquentant les lieux. L'écosystème dunaire du Languedoc-Roussillon présente une richesse patrimoniale importante. C'est aussi un milieu très convoité et fortement sollicité en période estivale. Il s'étend du haut de plage jusqu'à l'arrière-dune, avec pour chaque compartiment des espèces végétales qui se succèdent. L'ensemble de ce système végétalisé piège le sable et sert de rempart contre l'érosion ainsi que la submersion marine lors des tempêtes. La laisse de mer, qui est une accumulation de débris d'origine naturelle déposée par les vagues sur le haut de plage à un rôle éco-morphologique important. En effet, elle sert d'apport

en nourriture et lieu de nidification notamment pour de nombreux oiseaux. Elle permet également de former la base du système dunaire.

L'objectif de ce projet est d'établir un état des lieux des pratiques de nettoyages de plages actuelles sur l'ensemble des plages du Parc naturel marin du golfe du Lion, puis, à partir de ce recensement, d'établir un set de préconisations pour chacune d'elle, pour accompagner les communes qui le souhaitent dans l'évolution de leurs pratiques, afin de préserver au mieux les fonctionnalités biologiques des plages et leur rôle contre l'érosion. Un effort de sensibilisation sera fait avec les communes engagées dans la démarche.

■ Projet 19 - Evolution morphologique et biologique de plages naturelles préconisations

Lors des crues et des tempêtes, de grandes quantités de débris naturels ou anthropiques sont déposées sur les plages. Les débris naturels (végétaux, bois flottés, etc.) composent pour partie la laisse de mer, très importante pour l'écosystème et la biodiversité des plages. La présence de bois flottés combinée à des débris de tailles plus restreintes participe à la lutte contre l'érosion des plages en favorisant le stockage et le maintien du sable sur les plages.

Pour des raisons de sécurité (risques de blessures des promeneurs ou d'incendies), après une tempête, la solution de nettoyage avec l'utilisation d'engins mécaniques est choisie par les gestionnaires. Cette pratique est généralisée même lors de situations moins exceptionnelles, malgré les préconisations inscrites dans le plan de gestion du Parc, ou de guides tels que ceux de l'EID ou du C2D (Conseil de développement Durable de la Communauté Urbaine de Perpignan) de laisser, dans la mesure du possible, les bois flottés et laisses de mer sur les plages.

Comme présenté dans le projet 18, ce système sert de rempart contre l'érosion ainsi que la submersion marine lors de tempête et à un rôle éco-morphologique important. Ce projet, envisagé en 2 temps, permettra de caractériser et de



Déchets sur une plage après une tempête.

suivre le rôle éco-morphologique des laisses de mer et de la colonisation faunistique et floristique d'une plage naturelle, par comparaison avec une zone non préservée.

En 2021 l'équipe se concentrera sur la phase de conception du dossier (administratif et financier) et de montage de partenariats. 2022 marquera le début de la mise en oeuvre effective du projet.

■ Projet 20 - La fabrique du littoral de 2 territoires de Parcs, pour co-construire des trajectoires d'adaptation face à la montée du niveau de la mer

Face au changement climatique, caractérisé en Méditerranée par une élévation du niveau de la mer et des risques côtiers (érosion et submersion), le projet FabLitt vise à co-construire, avec des citoyens et des acteurs du littoral, des trajectoires d'adaptation à la montée du niveau de la mer.

Porté par le Parc, le projet FabLitt permettra à la fois d'opérationnaliser les pistes de travail issues des réunions d'animation et de concertation d'actions locales (Ambition

Littoral, La mer Monte) et de renforcer le partenariat entre chercheurs et gestionnaires d'espaces naturels. Il consistera également à créer et mettre en oeuvre de manière itérative des outils de sensibilisation impliquant le grand public, les gestionnaires et les élus sur des projets de gestion du littoral de zones sensibles, favorisant l'expérimentation et la réflexion citoyennes.

■ Projet 21 - Déploiement et relais d'actions de sensibilisation à destination des acteurs de la mer

La participation du Parc à des événementiels grand public organisés par les acteurs de la mer du territoire sera conditionnée aux conditions sanitaires. Les manifestations prévues en ce début d'année sont le Mondial du vent, le Swimrun, la fête de la Nature et les manifestations associées au patrimoine culturel. Les 10 ans du Parc seront fêtés tout au long de l'année et plus particulièrement par la publication d'un supplément dans L'Indépendant, l'accueil de l'exposition grand public « canyons » au château de Collioure et par la mise en place d'une journée d'échange

avec les membres du conseil de gestion et les partenaires du Parc.

D'autre part, le Parc poursuivra ses publications sur sa page Facebook. Sa lettre d'information évoluera vers une lettre d'information web. Les pages du nouveau site internet du Parc seront complétées. Les relations avec les médias (presse quotidienne régionale, radio, télévision) seront développées. L'ensemble de ces actions participera à l'augmentation de la notoriété du Parc.

■ Projet 22 - Equipement des aquariums

L'assistance à maîtrise d'ouvrage conduite en 2020 a permis d'établir des objectifs précis, un échéancier et un budget pour l'installation d'un espace Parc au sein du Biodiversarium

et de l'aquarium ONIRIA de Canet. Un marché sera lancé en 2021 afin de mettre en oeuvre ce projet en 2022.

■ Projet 23 - Valorisation des connaissances relatives aux canyons profonds dans le cadre d'une exposition d'envergure nationale

L'exposition Plongée au coeur des canyons a été présentée à Marseille par le Parc national des Calanques puis à Bastia par le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate. Cette exposition sera accueillie au château de Collioure

(Département 66) entre juin et octobre. Deux animateurs du Biodiversarium réaliseront des animations à destination du grand public et des scolaires.

■ Projet 24 - Education des scolaires

Suite à la signature d'une convention avec Sorbonne Université, le Parc développera avec le Biodiversarium un projet pédagogique à destination des scolaires (cycles 2 et 3). Ce dernier permettra de mieux appréhender les univers

des gestionnaires et des scientifiques par l'intermédiaire d'un jeu de rôles. Cette action sera déployée entre le mois d'avril 2021 et le mois de juin 2022. Une quinzaine de classes sont attendues.

Site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »

Détail du programme d'actions du pour l'année 2021 (en application du plan d'action 2019-2021 approuvé lors du conseil de gestion du 07/02/2020) - convention de partenariat avec la mairie d'Argelès-sur-Mer.

Budget et programmation des actions

Budget prévisionnel 2021 : partie communale et investissement Parc naturel marin du golfe du Lion

Prévisionnel de la dépense 2021 selon les termes de la convention Commune / PNMGL 2019-2021	Coût (TTC)
PERSONNEL & HEBERGEMENT - frais d'accueil pour l'ensemble des effectifs (partie communale)	
Postes co-animateurs du site (1 ETP). Frais d'hébergements. Gestion hiérarchique.	43 883
Frais de stage (1 stagiaire 4,5 mois)	2 403
Total 1	46 286
Frais annexes, matériel, fournitures, prestations de service, concourant à la mise en oeuvre du programme (partie communale)	
Véhicule de service, frais de déplacements et entretien. Fournitures diverses	3 550
Opérations de protection (études et interventions sur le site)	17 744
Total 2	21 294
Participation du PNMGL aux opérations de gestion Achats de ganivelles et autres matériels pour le projet de restauration dunaire / Marena	15 313

Budget prévisionnel 2021 : détail des opérations de protection / commune

Prévisionnel de la dépense 2021 selon les termes de la convention Commune / PNMGL 2019-2021	Coût (TTC)
Mise en place de barrières et ganivelles (secteur de la Marena)	4 026
Étude chauve-souris (Bureau d'étude « Symbiose, étude et expertise faunistique »)	4 580
Étude oiseaux (Groupe Ornithologique du Roussillon)	1 560
Aide à la cartographie, la synthèse et la diffusion des données naturalistes (SINP) : Fédération des réserves naturelles catalanes (seconde tranche)	1 570
Acquisition de deux débroussailleuses thermique pour la gestion des clôtures des mares temporaires	1 460
Affichettes de communication sur le secteur de la Marena	336
Panneaux d'informations du public	1 954
Petit outillage et matériel pour la gestion et la surveillance des habitats naturels du site	2258
TOTAL	17 744

Budget et programmation des actions

Programmation des actions en 2021

Intitulé de l'action	Opérations	Calendrier
Animer la partie terrestre du site Natura 2000	Gestion des budgets et suivi administratifs des opérations. Évaluation du plan d'actions. Rapport d'activités 2021. Réflexion pour la poursuite du partenariat Mairie/PN-MGL après 2021.	Toute l'année Automne
Actualiser les informations administratives du site Natura 2000 Appuyer l'acquisition foncière (Tamariguer)	1A : Réaliser une synthèse des informations pour proposer une modification du périmètre actuel du site : validation comité de suivi 2A et 2C : Identifier les zones à enjeu et impliquer les propriétaires	Toute l'année
Approfondir, actualiser et sauvegarder les données naturalistes sur les habitats naturels et les espèces	3A : Cartographie des habitats naturels et validation ; 3B et C : Mener des suivis et des inventaires naturalistes complémentaires sur les espèces patrimoniales ; 3D : Gérer les données naturalistes ; 3E : Tenir à jour le FSD (formation SIN2/DREAL) ; 5A : Réaliser un suivi régulier des amphibiens.	Mars-Décembre
Préserver et restaurer les mares temporaires sur l'unité naturelle du Tamariguer	4A : Promouvoir une gestion pastorale adaptée à la préservation des mares : mise en défens d'une partie du Tamariguer. 10B' : Lutter contre la colonisation des mares par l'invasive « Aster écailléux »	Mars-Septembre
Accompagner une gestion agro-pastorale extensive des prairies de fauches	6A : Mise en place de premières propositions du diagnostic éco-pastoral 6B : Réalisation d'une charte de bonnes conduites, vers un contrat Natura 2000. 6C : Poursuite de relevés de bio-indicateurs.	Toute l'année
Préserver et restaurer les habitats naturels du massif dunaire de la « Marenda »	7B : Mettre en place des aménagements visant à canaliser et informer le public 7C : Interdire l'accès au site aux véhicules à moteur non professionnels	Février – Mars Automne
Informers, sensibiliser les usagers à la préservation du site	9C : Informations. Formations des différents acteurs. Sensibilisation des usagers. Validation et installation de panneaux d'informations.	Mars – Avril Eté
Initier le projet de restauration des habitats naturels des berges de la Riberette	12 A : Étude de la faisabilité de l'opération et sur le détail des interventions (stage). Plan financements. Validation et autorisations	Janvier – Juin Automne
Évaluer l'état de conservation des habitats naturels par le suivi de bio-indicateurs	13B : Poursuite de relevés de bio-indicateurs sur site	Toute l'année



Directive cadre
Stratégie pour le milieu marin
DCSMM



Crédits photos

E. Rivas (p.2-3)
R. Hubert / Office français de la biodiversité (p.6)
E. Rivas (p.8)
T. Quintin / Office français de la biodiversité ; E. Rivas (p.9)
B. Ferrari / Office français de la biodiversité ; E. Rivas (p.10)
E. Jean / Office français de la biodiversité (p.11)
M. Morineaux / Office français de la biodiversité (p.12)
Jérémy Fauquet / Office français de la biodiversité (p.14)
G. Esposito / Office français de la biodiversité ; www.photo-hedelin.com (p.15)
www.photo-hedelin.com ; B. Ferrari / Office français de la biodiversité (p.16)
www.photo-hedelin.com (p.17)
G. Agin / Office français de la biodiversité (p.18)
www.photo-hedelin.com ; E. Rivas / Office français de la biodiversité (p.19)
M. Morineaux / Office français de la biodiversité (p.20)
A. Martin / Office français de la biodiversité (p.21)
Jérémy Fauquet / Office français de la biodiversité (p.23)
Sorbonne Université - chaire Fondation TOTAL / Office français de la biodiversité (p.24)



Parc naturel marin du golfe du Lion
2 impasse Charlemagne
66 700 Argelès-sur-Mer

04 68 68 40 20
parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr

www.parc-marin-golfe-lion.fr
www.facebook.com/parc.naturel.marin.golfedulion

